



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Date de convocation : 30 juin 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 30 juin 2023	Nombre de conseillers présents : 12
	Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint par suppléance, à la suite de la convocation adressée le 30 juin 2023.

Étaient présents : M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET.

Ont donné pouvoir : Mme CHAMBARET à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mme Laurie FILLATRE, Mme Alexandra BOURBIER, Mme Cynthia TRIMBOUR, Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / VIII / 2 – 7.5 – Attribution d'une subvention exceptionnelle

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les factures de la SICAE, adressées au Groupement paroissial, situé 1 rue de Château à La Ferté-Alais, en régularisation des consommations d'électricité de l'église pour la période allant de février 2021 à janvier 2023,
CONSIDÉRANT que les factures d'électricité de l'église ont toujours été honorées par le groupement paroissial mais que, sur la période régularisée, les travaux de restauration intérieure de l'église ont été réalisés,
CONSIDÉRANT la répartition de la charge telle que proposée à l'assemblée,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances, réunis le 28 juin 2023,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Groupement paroissial, situé 1 rue du Château à La Ferté-Alais, d'un montant de 1 231,58 €,

DIT que les crédits nécessaires seront pris au budget de l'exercice,

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire empêché,
Marie-Claire CHAMBARET,
Par suppléance,
R. HEUDE, 1^{er} adjoint

